



Charte de respect pour la diffusion de vidéos ou photos

- ★ Respectez les droits des individus. Assurez-vous que les personnes filmées ont donné leur consentement pour être filmées et diffusées. Si vous filmez des personnes mineures, assurez-vous d'obtenir le consentement de leurs parents ou représentants légaux.
- ★ Ne diffusez aucune information personnelle ainsi que des publications d'enfants, de personnes en situation de détresse ou de nudité.
- ★ Respectez les normes de sécurité et les lois en vigueur. Assurez-vous que les personnes filmées portent les équipements de protection nécessaires, que les outils et machines sont utilisés en toute sécurité et que les chantiers sont équipés de manière sûre (ex. échafaudages). N'hésitez pas à faire appel à un responsable pour vous en assurer.
- ★ Faites preuve d'honnêteté. Seules des diffusions de la réalité sont possibles.
- ★ Respectez la morale. Il est notamment interdit de diffuser des vidéos qui pourraient être offensantes, stigmatisantes ou discriminatoires envers d'autres personnes ou qui incitent à la haine ou la violence ou faisant l'apologie des drogues, de l'alcool ou de crimes. Il en va de même du choix de la musique qui accompagne la vidéo, de la position du texte et du choix des emojis.
- ★ Respectez l'environnement dans vos vidéos. Assurez-vous que les pratiques de travail sont respectueuses de l'environnement et que les déchets sont correctement éliminés.
- ★ N'écorchez pas la langue de Molière (ou celle de Goethe) dans vos commentaires.
- ★ Faites preuve de sens critique, de bon sens et user de vos connaissances en sécurité.
- ★ Mettez en valeur votre entreprise ou votre école, sans dénigrer les autres ou abuser de publicité.
- ★ Partagez vos passions, vos intérêts, vos échanges, etc. Bref, tout ce qui vous anime dans votre apprentissage.
- ★ Quoi qu'il en soit, en fonction de vos possibilités, privilégiez toujours la qualité à la quantité !



Chers Parents,

Par cette lettre, l'Association Valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie (AVEMECS) vous informe de l'aventure à laquelle votre enfant aimerait participer.

Il s'agit d'un projet promotionnel sur le réseau social TikTok afin de faire la promotion des métiers du bois auprès de la future génération d'apprentis.

En effet, notre Association cherche à convaincre davantage de jeunes à faire de même que votre enfant, c'est-à-dire, à choisir un apprentissage dans ces corps de métiers. Car nous manquons considérablement de relève, car nos métiers sont traditionnels mais s'inscrivent dans la modernité par un équipement de plus en plus à la pointe, car nous voulons garantir l'avenir de nos entreprises, de la branche et de l'économie de notre cher Canton, nous nécessitons que nos jeunes passionnés, déjà investis dans ce secteur, puissent s'adresser aux plus jeunes de la meilleure des façons. Ainsi, quoi de plus optimal qu'ils communiquent dans leurs propres termes...

Bien sûr, ce travail sur le réseau TikTok est effectué dans un cadre professionnel et une charte de respect, comportant quelques éléments pour préserver leur image, celle de nos entreprises et de notre Association, a été communiquée aux jeunes désirant y participer. Les jeunes prendront des vidéos en classe, à l'atelier, sur le chantier et le lieu de travail, en bonne et due forme, qui seront diffusées sur notre compte AVEMECS sous réserve de l'approbation d'une classe de l'École Professionnelle Artisanat et Service Communautaire de Martigny dans le cadre des cours de culture générale en Langue et Communication. Aussi, ces vidéos pourront servir au contenu de nos différents comptes sur d'autres réseaux tels que sur Facebook ou Instagram, comptes que nous vous encourageons vivement à consulter.

Si vous vous opposez à la participation de votre enfant dans ce projet, veuillez nous en informer à l'adresse postale c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion à l'attention de l'AVEMECS ou à l'adresse électronique info@avemecs.ch. Sans retour de votre part, votre consentement sera pris en considération.

Nous nous réjouissons de commencer cette nouvelle aventure et nous remercions d'ores et déjà tous les partenaires, les personnes impliquées de quelque manière et surtout les principaux acteurs de ce projet, en particulier les auteurs de ces prochaines vidéos, vos enfants.

A disposition pour toutes questions, nous vous adressons, chers Parents, nos salutations les meilleures.

Maxime Métrailler
Président

Maeva Jaggi
Secrétaire Patronale



Sion, le 10 septembre 2024

Autorisation de participation au concours TikTok de l'AVEMECS, de prise de vidéos durant les heures de travail et de diffusion des vidéos réalisées

À remettre à l'AVEMECS contre signature du représentant légal et de l'employeur

L'apprenti-e,, né-e le, a transmis les informations (Chartes de respect et lettre aux Parents) à son représentant légal, si mineur, et à son employeur ou à son maître d'apprentissage qui, par leur signature, autorisent l'apprenti-e..... à participer au concours TikTok de l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie, AVEMECS, et, de la même façon, autorisent la prise de vidéos durant les heures de travail, dans une juste mesure, et la diffusion des vidéos réalisées dans le cadre de la campagne promotionnelle des apprentis sur les réseaux sociaux ou pour tous projets de promotion auprès de la futures générations d'apprentis.

Nom et Prénom du représentant légal :

Signature :

Date :

Nom et Prénom de l'employeur ou du maître d'apprentissage :

Signature :

Date :